

# Matériel Technique

Tarifs 2011  
(mise à jour 08/02/11)

[info@lespratos.org](mailto:info@lespratos.org)  
Tel : 02 99 66 78 23

**Les Pratos**  
Ferme Culturelle et Artistique  
Lieu-dit « Les Prataux »  
35190 St Thual



APE 9003B  
Siret n°499 892 842 0008  
Licence 2/1015704 - 3/1015705



# FERME CULTURELLE ET ARTISTIQUE LES PRATOS

## Son

### Systemes

APG DS12 + amp crown MA1202	2 x 400 W	70,00 €
Montarbo W18A	2 x 850 W	90,00 €
HK Contour Array	2 x 2 Kw	200,00 €
HK Contour Array	2 x 4 Kw	350,00 €
Bumpers pour contour Array	Max 4 CTA 208	35,00 €

**Les Pratos**  
Ferme Culturelle et Artistique  
Lieu-dit « Les Prataux »  
35190 St Thual



APE 9003B  
Siret n°499 892 842 0008  
Licence 2/1015704 - 3/1015705

Plateaux pour contour Array	Max 3 CTA 208	20,00 €
APG DS12 seule	350W/8Ohm	25,00 €

### Consoles

Mackie SR24 VLZ Pro	20+2st/6/4/3	30,00 €
Soundcraft 400B	16/4/4/2	40,00 €
Yamaha 01V96 V2	32/8	60,00 €
Crest X8 32	32+4st/8/8/3	150,00 €
Crest Xmonitor 32	32/12	150,00 €
X8 + Xmon. / 32 + multi. 32/8 50m		250,00 €

### Traitement

Eq num. Berhinger Ultracurve	2x31b + RTA	8,00 €
Eq dbx 1231	2x32b	12,00 €
Compresseur Berhinger composer Pro	Comp St+exp/gate	10,00 €
Compresseur dbx 266XL	Comp St+exp/gate	10,00 €
Compresseur scv	Comp St+exp/gate	12,00 €
Compresseur dbx 1066	Comp St+exp/gate	15,00 €
Compresseur dbx 1046	Comp 4 canaux	15,00 €

### Effets

Yamaha Rev 100	Multi effet Stéréo	8,00 €
TC Electronic M One XL	Multi effet Stéréo	15,00 €
TC Electronic D Two	Delay	15,00 €
Lexicon PCM 70	Réverbe	20,00 €

### Micros dynamiques

Audix I5	(Card.) Caisse claire	6,00 €
Audix D2	(Card.) Tom	6,00 €
Audix D4	(Card.) Tom basse	6,00 €
Audix D6	(Card.) Grosse caisse	7,00 €
Sennheiser e602	(Card.) Instr. basse	4,50 €
Sennheiser e604	(Card.) Tom à pince	4,00 €
Sennheiser e609	(Hyper Card.) Guitare	4,00 €
Sennheiser e835	(Card.) Voix	4,00 €

<b>Les Pratos</b> Ferme Culturelle et Artistique Lieu-dit « Les Prataux » 35190 St Thual	 <small>FERME CULTURELLE ET ARTISTIQUE</small> <b>LES PRATOS</b>	APE 9003B Siret n°499 892 842 0008 Licence 2/1015704 - 3/1015705
---	---	--

Sennheiser e840	(Card.) Voix	5,00 €
Sennheiser e945	(Hyper Card.) Voix	7,00 €
Shure SM57	(Card.) instr.	5,00 €
Shure SM58	(Card.) Voix	5,00 €
Shure ß58	(Hyper Card.) Voix	7,00 €

#### Micros électrostatiques

Audio Technica ATM350	À pince	10,00 €
Sennheiser e664	Crayon	9,00 €
Oktava MK012	Crayon	10,00 €

#### Boîtiers de direct (DI)

Berhinger Ultra DI	DI active	2,50 €
BSS AR133	DI active	3,00 €
SCV	DI active	3,00 €
Samson S-Direct+	DI active stéréo	3,00 €

#### Micro HF

Shure SLX WH30	Micro casque	25,00 €
Shure SLX sm/beta/58	Micro main	23,00 €
Shure SLX instrument	Boitier HF instrument	23,00 €

#### Retour oreillette HF

Sennheiser IEM 300 G2	Ear monitor HF Stéréo	15,00 €
-----------------------	-----------------------	---------

#### Pieds de micro

Grand pied perche		1,00 €
Petit pied perche		1,00 €

#### Câbles

Xlr / Xlr de 1 à 5m	Câble micro sym.	0,50 €
Xlr / Xlr de 10 à 15m	Câble micro sym.	0,80 €
Xlr / Xlr 20m	Câble micro sym.	1,00 €
Spk / Spk 3m	Câble HP	0,50 €
Spk / Spk 10m	Câble HP	0,80 €
Spk / Spk 15m	Câble HP	1,00 €

#### Multipaires audio

<b>Les Pratos</b> Ferme Culturelle et Artistique Lieu-dit « Les Prataux » 35190 St Thual		APE 9003B Siret n°499 892 842 0008 Licence 2/1015704 - 3/1015705
---	---	--

Octopaire Jack/Jack 3m		1,00 €
Octopaire Xlr M / Jack 3m		1,00 €
Octopaire Xlr F / Jack 3m		1,00 €
Insert monopoint 3m	Jack Sym / Jack Assym.	0,50 €
Insert 3m	Paire Xlr M&F / Jack sym.	1,00 €
Multi 24/8 30m Xlr/Xlr	Avec boîtier de scène	25,00 €
Multi 32/8 50m Xlr/Harting	Sur touret + fouets face/ret.	60,00 €

**Les Pratos**  
 Ferme Culturelle et Artistique  
 Lieu-dit « Les Prataux »  
 35190 St Thual



APE 9003B  
 Siret n°499 892 842 0008  
 Licence 2/1015704 - 3/1015705

# Lumière

## Projecteurs PAR

Par 36	Par 30w	1,00 €
Barre 5 par 36	Par 30w	6,00 €
Par 64 (CP : 60/61/62/95)	Par 1000w	3,00 €
Par 56 Led	Par à led 30w RVB/dmx	4,50 €
Par 64 Led	Par à led 36x3W RVBA/dmx	8,50 €

## Projecteurs automatisés

Lyre Led 60w	Varytec easymove XL60 spot	15,00 €
--------------	----------------------------	---------

## Projecteurs Théâtre

PC 500 DTS scena	PC 500w	4,50 €
PC 1000 DTS scena	PC 1000w	5,50 €
PC 2000	PC 2000w	7,00 €
Découpe HPL575	Découpe Source Four JR zoom	13,00 €

## Eclairage divers

Qwartz 500	Qwartz 500w	2,00 €
Qwartz 1000	Qwartz 1000W	4,00 €
Guirlande Led	Guirlande 9m à Led Blanche	1,50 €
Blinder 4 dicro		3,00 €
Machine à fumée 1200w	Dmx	12,00 €
Gélatine		0,30 €

## Commande lumière

Console 24 à mémoire	24 circuit dmx	10,00 €
Console Cuelux Lightning	Boitier dmx+surface de commande	25,00 €
Câble dmx 50m	Dmx 50m sur touret	3,00 €
Câble dmx 1,2,3 m	De 1 à 3m	0,50 €
Câble dmx 5 et 10m	De 5 à 10m	1,00 €
Block 6x2Kw stairville	Dmx/6x2000w alim P17 32A	12,00 €
Block 4x1Kw stairville	Dmx/4x1000w alim 16A mono	4,50 €

**Les Pratos**  
Ferme Culturelle et Artistique  
Lieu-dit « Les Prataux »  
35190 St Thual



APE 9003B  
Siret n°499 892 842 0008  
Licence 2/1015704 - 3/1015705

## Supports projecteur

Platine PM	Petite platine pour PAR 36	0,20 €
Platine GM	Grande platine projecteur	0,30 €
Crochet GM	Diam 50mm à vis	0,50 €
Barre PM	Longueur 1m	0,60 €
Barre GM	Longueur 1,5m	0,80 €
Pied à treuil	3m10, 50Kg	7,00 €

# Vidéo

## Projection vidéo

Vidéo projecteur 4200 lumens	Optoma EX774	40,00 €
Toile pour écran 5mx3,5m		10,00 €
Ecran de projection 1,50x1m		5,00 €
Câble VGA 30m		3,00 €

# Structure/Déco

## Pont lumière

Pied Works LTW155	Ht max 5,30m, 150Kg + tête de pont	40,00 €
Poutre 300/2m	Triangulée alu 2m	6,00 €
Poutre 300/3m	Triangulée alu 3m	8,00 €
Pont 8m x 5m		90,00 €

## Déco/divers

Tipi 4m	Perches + toile	60,00 €
Tapis de danse	Noir/2m le m2 (sans gaffeur)	0,30 €
Pendrillon	300g 5m x 3m	4,00 €
Plancher	Le m2	3,00 €

## Scène

Scène 6m x 4,80	Struct. métal + plancher bois + escalier	150,00 €
Escalier 2 marches	Bois	3,00 €
Escalier 6 marches	Bois	5,00 €

**Les Pratos**  
Ferme Culturelle et Artistique  
Lieu-dit « Les Prataux »  
35190 St Thual



APE 9003B  
Siret n°499 892 842 0008  
Licence 2/1015704 - 3/1015705

# Electricité

## Alimentation

Armoire 63A tri + dpn 30mA	2P17/32tri +( 4P17/32+4 PCE16) mono	35,00 €
Armoire 32 tri + dpn 30mA	P1732tri +6 PCE16 + 1P17/16	15,00 €
Champ. 32 tri + dpn 32A/30mA	6 PCE16 mono	10,00 €

## Câbles électriques

5G16 x 50m	P17/63A	25,00 €
5G16 éclaté 2m	Éclaté / P17/63	3,50 €
5G6 x 30m	P17/32	10,00 €
5G6 x 20m	P17/32	6,50 €
5G6 x 5m et 10m	P17/32	3,50 €
3G2,5 x 40m	P17/16	2,50 €
3G2,5 x 20m	PCE 16	0,80 €
3G2,5 x 10m	PCE 16	0,50 €
3G2,5 x 5m	PCE 16	0,40 €

## Multiprises

Triplette P17/32	1 P17/32m / 3 P17/32 f	2,00 €
Quadruplette P17/16	1 P17/16 mono / 4 PCE16 mono	1,00 €
Quadruplette PCE/16	1 PCE 16 / 4 PCE16 mono	1,00 €
Doublette PCE	caoutchouc	0,50 €

## Adaptateur

P17/63A m. / P17/32 fem.	32A tri	4,00 €
PCE 32A m / P17/32 fem.	32A tri	3,00 €
PCE 20A m / P17/32 fem.	20A tri	3,00 €
PCE16A / P17 16A	16A mono	2,00 €

## Passage de câbles

Passage de câble	2 Tonnes (100 x 29 x 4.83cm)	4,00 €
------------------	------------------------------	--------

# Condition de location

Jo ur	Co eff.	
		<b>1 Réserve</b>
1	1	Pour être considérée comme ferme, une réservation doit être assortie (sauf accord préalable spécifique) du versement d'un acompte ou du règlement de la location. Respecter un délai préalable de 48 heures. Après accord préalable, Les Pratos se réserve le droit dans le cas d'une réservation ferme, de modifier le détail du matériel loué, pour des raisons impérieuses au bénéfice d'une prestation de service.
2	1,5	<b>2 Retrait du matériel</b>
3	2	Une caution égale à 50 fois la valeur de la location doit être déposée en garantie à l'enlèvement du matériel. Cette caution peut-être librement fixée par Les Pratos jusqu'à concurrence de la valeur du matériel loué. Cette caution est versée sous la forme d'un chèque bancaire non remis en banque (montant mini 150€). Celle-ci pourra être encaissée par Les Pratos dans le cas de non respect des conditions générales de location.
4	2,8	A l'enlèvement il est procédé à l'identification du locataire. Ce dernier doit produire une pièce d'identité en cours de validité, un justificatif de domicile (loyer, edf...).
5	3	
6	3,2	Les conditions de règlement prévues par le contrat doivent être respectées, même en cours de contrat (dans le cas d'une location longue durée) sous peine de rupture de contrat et une reprise immédiate des matériels aux frais du locataire.
7	3,4	Sauf accord préalable figurant notamment sur le contrat, le règlement intégral de la location, doit être payé au plus tard au moment du retrait du matériel.
8	3,8	<b>3 Responsabilité du locataire</b>
9	4	Le locataire, durant la location, est juridiquement responsable du matériel confié, comme si il en était propriétaire. Il est tenu par conséquent, d'en prendre soin et de se prémunir notamment contre les risques de vol (voir chapitre ci-après). Il sera automatiquement tenu pour responsable de tous dommages constatés lors de la restitution du matériel. Sa responsabilité sera également recherchée en cas de disparition du matériel. Il pourra être poursuivi pour vol ou abus de confiance, jusqu'à la preuve irréfutable juridique de sa non responsabilité dans le cadre des présentes conditions générales.
10	4,3	
11	4,6	Toute détérioration constatées dans un délai de 48 heures après la restitution sera imputable au locataire. L'association Les Pratos pourra établir une facturation payable immédiatement sur la base, soit de la valeur de la réparation effectuée (si les dommages sont réparables), soit de la valeur totale (état neuf ou valeur de remplacement) du bien loué. Dans tout les cas la caution pourra être encaissée et servir de valeur à valoir sur le montant de ces facturations ou du règlement d'un éventuel solde de location. Dans le cas d'une différence en faveur du locataire, le remboursement pourra s'effectuer dans un délai de un mois.
12	5	
13	5,3	<b>4 Restitution</b>
14	5,6	La date de la restitution est fixée sur le contrat de location. Elle devra être obligatoirement respectée sous peine de l'application du chapitre contrainte ci-dessous.
15	6	
16	6,2	Une prolongation de location est possible mais sur accord préalable. Cette prolongation devra faire l'objet d'un avenant au contrat d'origine.
17	6,4	Tout frais d'acheminement, pour la restitution du matériel, quelles que soient les circonstances, sera à la charge du locataire. Le règlement de la prolongation rentrera dans le cadres conditions générales du contrat d'origine.
18	6,6	La non restitution, même temporaire du matériel loué, dans le cadre du contrat passé, pourra être considérée comme un abus de confiance ou un vol.
19	6,8	<b>5 Contraintes</b>
20	7	Des poursuites judiciaires pourront être entamées dès constatation d'un vol, d'abus de confiance, de non provision du chèque de règlement ou du chèque de caution si l'encaissement est nécessaire, de vente ou de revente illicite du matériel loué. Dans le cas d'une sous location, le locataire doit s'assurer que son client s'est engagé à respecter des conditions qui lui permettront de respecter les nôtres.
21	7,2	Toutes irrégularité concernant les éléments contenus dans les présentes conditions, et tous cas d'espèce générant un quelconque incident relatif aux bonnes conditions de la location entraînera automatiquement l'encaissement intégral de la caution de garantie, des poursuites judiciaires, notamment dans le cas d'une impossibilité d'encaissement de celle-ci.
22	7,4	
23	7,6	La signature du contrat, dit « bon de location », engage le locataire à l'application des présentes conditions générales.
24	7,8	<b>6 Conditions particulière</b>
25	8	Le locataire est tenu de vérifier avant son départ, qu'il lui a été remis tous les éléments de la location, et notamment les câbles et accessoires.
26	8,2	En aucun cas, l'absence d'un raccord de câblage, par exemple, ne pourra remettre en cause le prix de la location. Certains ensemble sont délicats à exploiter par des non professionnels. Quelles que soient les circonstances ayant conduit le client à une impossibilité d'exploitation du matériel loué, si le système lors de sa restitution fonctionne normalement, ce dernier devra payer le montant prévu de la location du matériel.
27	8,4	Toutes ces conditions d'exercice ayant trait à notre profession, et l'ensemble de nos activités, ne faisant pas l'objet de conditions particulière dans les textes ci-dessus énoncé, sont régis par la législation en vigueur, et la jurisprudence s'y rapportant.
28	8,6	
29	8,8	En cas de litige, seul le tribunal de commerce est compétent.
30	9	Tous les prix contenus dans le présent document, sont soumis à un réajustement sans préavis, en fonction de leur indexation éventuelle sur l'augmentation générale des prix.